



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2026

« Mon chat et moi »

Article 1 – Organisation du concours

Dans le cadre de la Journée internationale du chat, organisée le **8 août 2026** au **Centre Sportif et de Loisirs d'Ostwald 6 Quai Heydt**, la **Ville d'Ostwald** en partenariat avec l'association **CAT'Mon Doux**, organise un concours photo gratuit pour les habitants d'Ostwald intitulé :

« Mon chat et moi »

Ce concours a pour objectif de mettre à l'honneur la relation entre les habitants de notre ville et leur(s) chat(s), dans un esprit de convivialité, de créativité et de sensibilisation au bien-être animal.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne, amateur de photographie, adulte ou enfant, résidant à OSTWALD

Les participants mineurs devront être inscrits avec l'autorisation de leur représentant légal.

Chaque participant peut présenter **une seule photographie**.

La photographie devra représenter le participant avec son chat (ou ses chats).

Les photographies peuvent être réalisées avec un appareil photo ou un smartphone.

Les montages, photomontages ou images générées par intelligence artificielle ne sont pas autorisés.

Article 3 – Modalités de participation

La photographie devra être envoyée par courrier électronique à l'adresse de la mairie d'Ostwald :

mairie@ostwald.fr

Le courriel devra comporter :

- Nom et prénom du participant ;
- Commune de résidence (OSTWALD)
- Numéro de téléphone ;
- Titre de la photographie (facultatif).

La participation vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 4 – Calendrier

- Ouverture du concours : **15 juillet**
 - Date limite d'envoi des photographies : **2 août 2026 à 18 h**
 - Délibération du jury : **6 août 2026**,
 - Remise des prix : le **8 août 2026** lors de la journée internationale du chat
-

Article 5 – Conditions techniques

Les photographies devront :

- être au format JPEG ;
- être de bonne qualité afin de permettre une éventuelle impression ;
- représenter le participant avec son chat ;
- respecter le thème « Mon chat et moi » ;
- ne comporter ni filigrane, ni logo, ni texte incrusté.

Les photographies pourront être en couleur ou en noir et blanc.

Article 6 – Jury

Le jury sera composé de **représentants de la ville d'Ostwald** et de l'association **CAT'Mon Doux**

Les photographies seront évaluées selon les critères suivants :

- respect du thème ;
- originalité ;
- qualité esthétique ;
- émotion et créativité.

Les décisions du jury sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 7 – Récompenses

Les trois photographies ayant obtenu les meilleures appréciations du jury recevront un prix.

La nature des récompenses sera annoncée lors de la Journée internationale du chat,
au **Centre Sportif et de Loisirs d'Ostwald 6, Quai Heydt**

Article 8 – Droit à l'image et utilisation des photographies

En participant au concours, chaque participant certifie être l'auteur de la photographie transmise.

Le participant autorise gratuitement l'association **CAT'Mon Doux** et la **Ville d'Ostwald** à reproduire et diffuser la photographie, avec mention de son prénom et de son nom, sur leurs supports de communication (site internet, réseaux sociaux, expositions, publications, affiches ou tout autre support), exclusivement dans le cadre de la promotion du concours, de la Journée internationale du chat et des actions de sensibilisation menées par **CAT'Mon Doux**.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif.

Le participant garantit avoir obtenu l'accord des personnes éventuellement présentes sur la photographie.

Article 9 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation du concours.

Elles ne seront ni vendues ni cédées à des tiers et seront traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier le concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

Pour toute information complémentaire, les participants peuvent contacter la Ville d'Ostwald à l'adresse suivante :

m.pelascini@ostwald.fr (Déléguée au bien -être animal)

ANNEXE

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS – MAJEUR (Annexe 1)

Je soussigné·e

..... souhaite
participer au

concours photo «Mon chat et Moi » de la Commune d'Ostwald .

Je déclare céder à titre gratuit à la Commune d'Ostwald les droits de représentation et de reproduction de ses photographies à titre non exclusif et pour toute la durée légale de protection de l'œuvre.

A cet effet, ces photographies pourront être utilisées sur tout support de communication à l'occasion du concours photo .

En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont les photos à des tiers.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS – MINEUR (Annexe 2)

Je soussigné·e, NOM.....

Prénom.....,

Autorise mon enfant à participer au concours

photo « Mon Chat et Moi » organisé par la Commune d'Ostwald .

Je déclare céder à titre gratuit à la Commune d'Ostwald les droits de représentation et de reproduction de ces photographies à titre non exclusif et pour toute la durée légale de protection de l'œuvre.

A cet effet, ces photographies pourront être utilisées sur tout support de communication à l'occasion du concours photo .

En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont les photos à des tiers.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions .